

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 mai 2021

Association des camps du Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite informer l'Association des camps du Québec (ACQ) que la vaccination sera élargie à l'ensemble du personnel des camps de jour et des camps de vacances partout au Québec dans le cadre du groupe prioritaire s'adressant aux travailleurs essentiels de milieux à risque important d'éclosion (groupe prioritaire 9). Cette communication vise notamment à préciser comment se déroulera cette nouvelle étape.

Procédure d'inscription

Dès demain, les personnes de 16 ans et plus qui seront à l'emploi cet été d'un camp de jour ou d'un camp de vacances au Québec pourront se rendre sur la page www.Québec.ca/vaccinCOVID pour prendre leur rendez-vous pour leur première dose.

Des mécanismes de contrôle de l'admissibilité à la vaccination seront en place à l'entrée des sites de vaccination et une preuve d'emploi sera demandée. Dans ce contexte, il est souhaité que les employeurs de ce secteur fournissent au personnel engagé ou qui le sera au cours des prochains jours ou semaines, une lettre confirmant le lien d'emploi.

Soulignons qu'il n'est pas exclu qu'une deuxième dose de vaccin soit également offerte au personnel des camps de vacances, avant le début des activités estivales.

... 2

Reprise des activités des camps de vacances pour la saison estivale 2021

Cette communication confirme officiellement, par la même occasion, la tenue des camps de vacances pour la saison estivale 2021. À l'instar des camps de jour, les camps de vacances peuvent ainsi débiter la planification de leurs activités dès maintenant. Notons que les camps de vacances devront opérer en tout respect des consignes sanitaires en vigueur et selon des modalités bien spécifiques établies dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

À cet effet, les entreprises et les organisations du secteur des camps pourront se référer aux outils actuellement en développement par l'ACQ de même que la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), afin de s'assurer que les activités puissent reprendre dans des conditions sécuritaires.

En terminant, notez que nous recommanderons la levée du décret qui prévoit la suspension des activités des camps de vacances pour la saison estivale 2021. La présente position demeure donc sous réserve d'une décision favorable du Conseil des ministres. Enfin, au cours des prochaines semaines, un changement dans la situation épidémiologique pourrait néanmoins mener à la révision de cet avis.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

c. c. M. Michel Duchesne. MAMH

N/Réf. : 21-SP-00538